

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Société de Transport Fluvial (STF)  
Plateforme multimodale de fret fluvial et routier

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE DE TRANSPORT FLUVIAL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FOUQUIER Alexandre  
Directeur STF

RCS / SIRET

4	2	4	9	7	9	5	8	1	0	0	0	4	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par actions simplifiée

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installation classée pour la protection de l'environnement a/ Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	ICPE n°4801 : station de transit de charbon et coke, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant >500T : AUTORISATION (transit max. de 6000T). Autre rubriques concernées : ICPE n°2517 : transit de produits minéraux et déchets inertes pour une superficie d'aire de transit <5000m <sup>2</sup> mais >10000m <sup>2</sup> : Déclaration. IOTA n°2.1.0.5 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, la surface totale du projet étant >1ha mais <20ha : Déclaration.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société STF est une entreprise spécialisée dans les activités de fret de marchandises diverses (non dangereuses) par voies fluviales et routières, qui occupe déjà une plateforme de transit aménagée sur un terrain du port fluvial de Montereau-Fault-Yonne. Cette société a récemment connu une augmentation significative de ses activités, en lien notamment avec de nouveaux marchés de transit de charbon, cette évolution plaçant désormais l'établissement sous le régime ICPE de l'autorisation (rubrique 4801).

Les activités de transit de marchandises englobent :

- Le stockage de transit de charbon et de mélanges charbon-coke.
- Le stockage de transit de produits minéraux divers (sels de déneigement, granulats-sables, clinker) et de déchets inertes (gravats, déblais de terrassements).
- Le transit de déchets non dangereux non inertes (déchets d'origine minérale) généralement sans stockage sur site, sauf cas ponctuels et sur de courtes durées (fin de bateau en attente de reprise le lendemain).
- Le transit sans stockage (simples transbordements bateaux/camions) de céréales et d'engrais solides (produits non dangereux).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de la société STF vise à pérenniser et permettre le développement d'une activité de fret de marchandises, en assurant une rupture de charge entre les voies de transport fluviales et routières.

Le port fluvial de Montereau-Fault-Yonne sur lequel est implanté la société STF bénéficie d'une situation géographique stratégique en tant que dernier port de commerce de la Haute Seine accessible aux bateaux de gros gabarits ; à la convergence avec les autres voies de communication routières ou ferroviaires.

L'utilisation des voies d'eau et notamment la Seine navigable constitue l'un des supports du développement économique de cette région de Montereau, dont le port public possède une envergure régionale dans le cadre des activités de transports de marchandises en lien notamment avec la région parisienne.

Ce contexte a permis à la société STF, depuis son installation, de développer progressivement ses activités de fret dans divers domaines, l'exploitation de cette plateforme multimodale se traduisant aujourd'hui par des capacités de transit atteignant le seuil d'autorisation.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La société STF est déjà implantée sur le site de Montereau; lequel dispose de toutes les structures et infrastructures nécessaires. Le projet ne prévoit pas un agrandissement du site dans sa configuration actuelle, ni de nouvelles constructions ou extensions de bâtiments (les infrastructures et équipements actuels sont adaptés au développement d'activité envisagé).

Seuls quelques travaux supplémentaires visant notamment la gestion des eaux pluviales internes au site sont envisagés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une notice technique est annexée à la présente demande d'examen au cas par cas, laquelle apporte un descriptif plus complet des activités de l'établissement STF et des développements envisagés.

Les activités de transit exercées peuvent être synthétisées de la sorte :

- Charbon & mélange charbon-coke : lots en transit acheminés par bateau pour stockage de transit et réexpéditions régulières par camions. Les deux catégories charbon et mélange sont stockées distinctement, pour des capacités maximales de stockage d'environ 6000T (capacité annuelle de transit d'environ 50000T/an).
- Produits minéraux (sel de déneigement-granulats-déchets inertes-clinker en granulés) : lots en transit acheminés par camions ou bateau pour stockage de transit et réexpéditions par bateau ou camions (concernant le clinker, il s'agit d'un produit en granulés non encore broyé et en stockage de transit sur de courtes durées). Ces catégories sont stockées distinctement, pour des capacités maximales de stockage selon les produits de 2000 à 10000T (capacités annuelles de transit de 10000 à 120000T).
- Déchets non dangereux non inertes : lots généralement en simple transit mais stockage de transit potentiellement possible en petites quantités et sur de courtes durées (fin de bateau d'environ 50-70T en attente de reprise par camions).
- Céréales et engrais solides en transit (transbordements directs camions/bateaux) sans stockage de transit.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation sous le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique ICPE 4801 visant le transit de charbon et coke).

Le projet relève également de la rubrique ICPE 2517 sous régime déclaratif (transit de produits minéraux et déchets inertes), et de la rubrique IOTA 2.1.5.0 sous régime déclaratif (rejets d'eaux pluviales en eaux douces superficielles).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie foncière totale de l'établissement :	17 138 m <sup>2</sup>
Emprise des aires techniques de transit (manutention et stockages) :	#10 000 m <sup>2</sup>
Bâtiment administratif d'exploitation :	# 350 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Établissement STF  
2 rue des Sécherons  
77130 Montereau-Fault-Yonne

Parcellaire :  
Section AN, parcelles n° 198, 352,  
366, 408 et 410

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2 ° 5 8 ' 1 0 " 00 Lat. 4 8 ° 2 3 ' 2 5 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

La société STF exerçait déjà des activités de transit de marchandises. La présente demande d'autorisation est liée au développement de certaines de ces activités de fret, dont le transit de charbon, classant l'établissement sous régime d'autorisation.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Nord-Est de l'établissement (entrée du site) correspond à la limite d'une ZNIEFF de type 2 (Znieff n°11001267 "Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine) : vaste complexe de la plaine alluviale de la Seine, étendu sur près de 8 400 Ha, dont les eaux courantes restent l'habitat déterminant. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est située environ 500m plus au Nord, de l'autre côté de la Seine (Znieff n°110620022 "Collines de St Martin et des Rougeaux").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche de l'établissement STF est distant d'environ 1,3 km (Plans d'eau de Cannes-Ecluse - FR3800500).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR le plus proche de l'établissement STF est distant d'une vingtaine de kilomètres plus à l'Ouest (PNR du Gâtinais français - FR8000038). La réserve naturelle régionale la plus proche de l'établissement STF est distante d'environ 500m plus au Nord (colline St-Martin également identifiée comme Znieff de type 1).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat, établi pour le département de Seine-et-Marne (PPBE approuvé par arrêté préfectoral 2019/DDT/SEPR/273). Le secteur d'implantation de l'établissement STF n'est pas inclus dans les courbes isophones de plus de 55 dB(A) telles que cartographiées par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 3km autour de l'établissement STF, une dizaine de monuments classés ou inscrits sont recensés : le plus proche est situé environ 600m plus au Nord (ancien prieuré « St-Martin » - MH classé-inscrit).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides identifiées à proximité de l'établissement STF sont incluses dans des zones bénéficiant de statuts de protection : la plus proche est distante d'environ 5 km plus à l'Ouest (zone humide de la noue de Notre-Dame).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRN risque inondation couvre la commune de Montereau-Fault-Yonne (PPRI "Seine de Montereau à Thomery" approuvé en décembre 2012). Le site STF n'est pas à l'heure actuelle concerné par un PPRT (un ancien PPRT visant la société Butagaz couvrait le secteur d'implantation de la société STF mais a été abrogé en mai 2018). 5 établissements industriels classés Seveso seuils bas sont également recensés dans un rayon de 1 km.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'emprise de l'établissement ne sont pas identifiés comme site ou sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site STF est hors emprise de périmètres de protection de captages d'eau potable en activité, les plus proches étant : - Ressources souterraines : captage "des Gravelottes" établi environ 1,1 km au Sud-Ouest. - Ressources superficielles : champ captant "des Vals de Seine" situé environ 7km en aval hydrographique (périmètre de protection associé distant de plus de 3km).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches sont situés environ 350m plus au Nord-Ouest (Butte et parc de Surville) et environ 700m plus à l'Ouest (confluence Seine-Yonne).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 directives habitats/oiseaux les plus proches concernent : - Site Natura 2000 FR 1102016 "Carrière Saint Nicolas": 330 m au Nord-Ouest du site. - Site Natura 2000 FR 1100798 "La Bassée": 1km au Nord-Est du site. - Site Natura 2000 FR 1112002 "La Bassée et plaines adjacentes" : 1km au Sud du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements sur le réseau d'adduction en eau potable desservant la zone ne concernent que les besoins sanitaires de l'établissement STF (absence d'eaux de process).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà aménagé (terrain du port fluvial de Montereau : convention d'occupation du domaine public passée avec Port Autonome de Paris).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est implanté sur une zone aménagée à vocations économiques et industrielles : il s'agit d'une zone déjà urbanisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, situé à environ 330m, correspond à d'anciennes carrières vis à vis desquelles l'établissement STF n'a aucune incidence sur l'habitat ou les espèces associées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'est susceptible d'être impactée par ce projet (établissement existant implanté sur une zone d'activités économiques).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement existant implanté sur une zone d'activités économiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de simple transit de marchandises non dangereuses ne présente aucun risque technologique particulier. La zone d'implantation de l'établissement STF n'est pas couvert par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement STF et plus généralement l'ensemble des terrains en bordure de Seine, sont couverts par le PPRI (risque inondation) "Seine de Montereau à Thomery" approuvé en décembre 2012. Plus précisément, l'établissement STF est situé en zones « bleu clair » du PPRI ; lesquelles correspondent à des zones urbaines denses mais à aléas faibles à moyens, sur lesquelles sont notamment admis les installations et aménagements portuaires liés à l'usage de la voie d'eau, dont les plateformes multimodales telles que celle exploitée par la société STF.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux et marchandises sont en simple transit et ne sont pas de nature à engendrer des risques sanitaires particuliers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic fluvial et routier est très variable selon la saisonnalité de certaines marchandises (fret du charbon ou du sel de déneigement notamment, concentrés en période pré-hivernale et hivernale). Le trafic maximal pour ces périodes peut être estimé de la sorte : -Trafic fluvial : 1-2 bateau/jour -Trafic routier : max 80-85 PL/jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de fret de marchandises génère des sources de bruits ponctuelles (trafic fluvial et routier, engins de manutention des marchandises) mais d'intensités et de fréquences suffisamment faibles pour ne pas générer une gêne pour le voisinage. Les activités STF sont peu audibles hors du site, dans un contexte environnant fortement urbanisé (zone d'activités, axes routiers drainant et fréquentés).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les marchandises en simple transit sur l'établissement STF sont pour l'essentiel des matières minérales et ne sont pas susceptibles de dégager des émissions olfactives significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Activités de simple transit, sans process ou opérations de traitement susceptibles de générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'Établissement STF fonctionne de jour (7h30-17h30). L'éclairage susceptible d'être nécessaire en période de baisse de la luminosité (début de matinée en période hivernale) vient en appoint pour des raisons de sécurité, sans incidences hors du site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'activités ou process générant des rejets canalisés dans l'air. Seules des émissions ponctuelles et diffuses de poussières sont à considérer et font l'objet de mesures préventives contre les mises en suspension (bâchages, humidification en périodes sèches).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets concernent les eaux usées des sanitaires rejetées au réseau d'assainissement collectif et les eaux pluviales (EP) qui sont drainées pour être rejetées au réseau hydrographique superficiel (grande darse du port fluvial). La société STF a prévu de revoir la gestion des eaux pluviales du site, incluant la mise en place d'un nouveau bassin de rétention-décantation et d'un séparateur d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de process susceptible de générer des effluents de types industriels.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls déchets produits concernent les déchets d'entretien du matériel d'exploitation, lesquels sont repris par les sociétés sous-traitantes intervenantes ou dirigés vers des filières d'élimination agréées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est établi au sein d'une zone réservée à l'accueil d'activités économiques et industrielles, sur des terrains situés hors périmètres de protections institués pour le patrimoine local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est établi sur des terrains déjà aménagés du port fluvial de Montereau, réservés à l'accueil d'activités économiques telles que celles de la société STF.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Montereau-Fault-Yonne compte une centaine d'établissements à vocations industrielles établis sur le territoire communal, dont une vingtaine d'établissements soumis à autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), principalement implantés sur la zone d'activités économiques et industrielles associée au port fluvial.

Le cumul possible du fonctionnement de l'établissement STF concerne essentiellement le trafic routier généré ou encore les émissions sonores induites.

Les incidences cumulées du projet STF demeurent toutefois négligeables au regard du volume d'activité, dans un contexte d'implantation en zone d'activités économiques spécifiquement destinée à regrouper ces activités industrielles ou de fret de marchandises.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. Notice technique de présentation du projet annexée

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise un établissement déjà en activité et dont le développement permettra d'optimiser les capacités du site (sans extensions de surfaces). Ces activités consistent en un simple transit de marchandises, au sein d'une zone d'activités économiques prévue pour accueillir ce type d'établissement.

Les impacts potentiels demeurent mesurés et sont aisément maîtrisables, dans un contexte sans sensibilités particulières. Pour ces raisons le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale, tout en garantissant la poursuite de l'exploitation dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Notice technique de présentation du projet

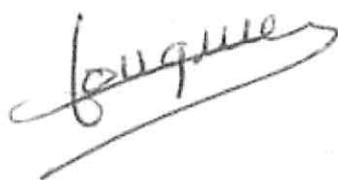
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Montereau-Fault-Yonne

le, 15 mars 2021

Signature

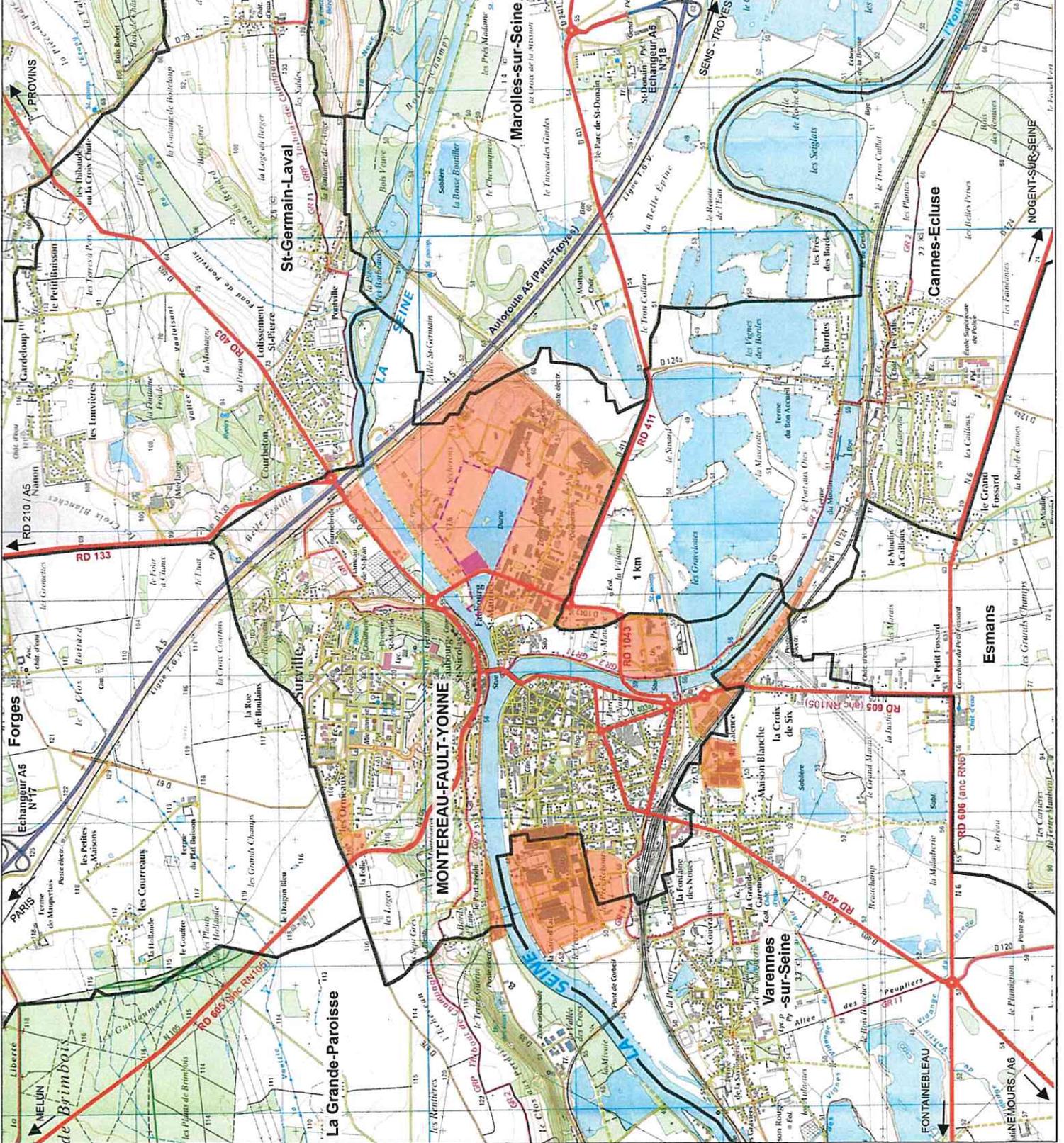


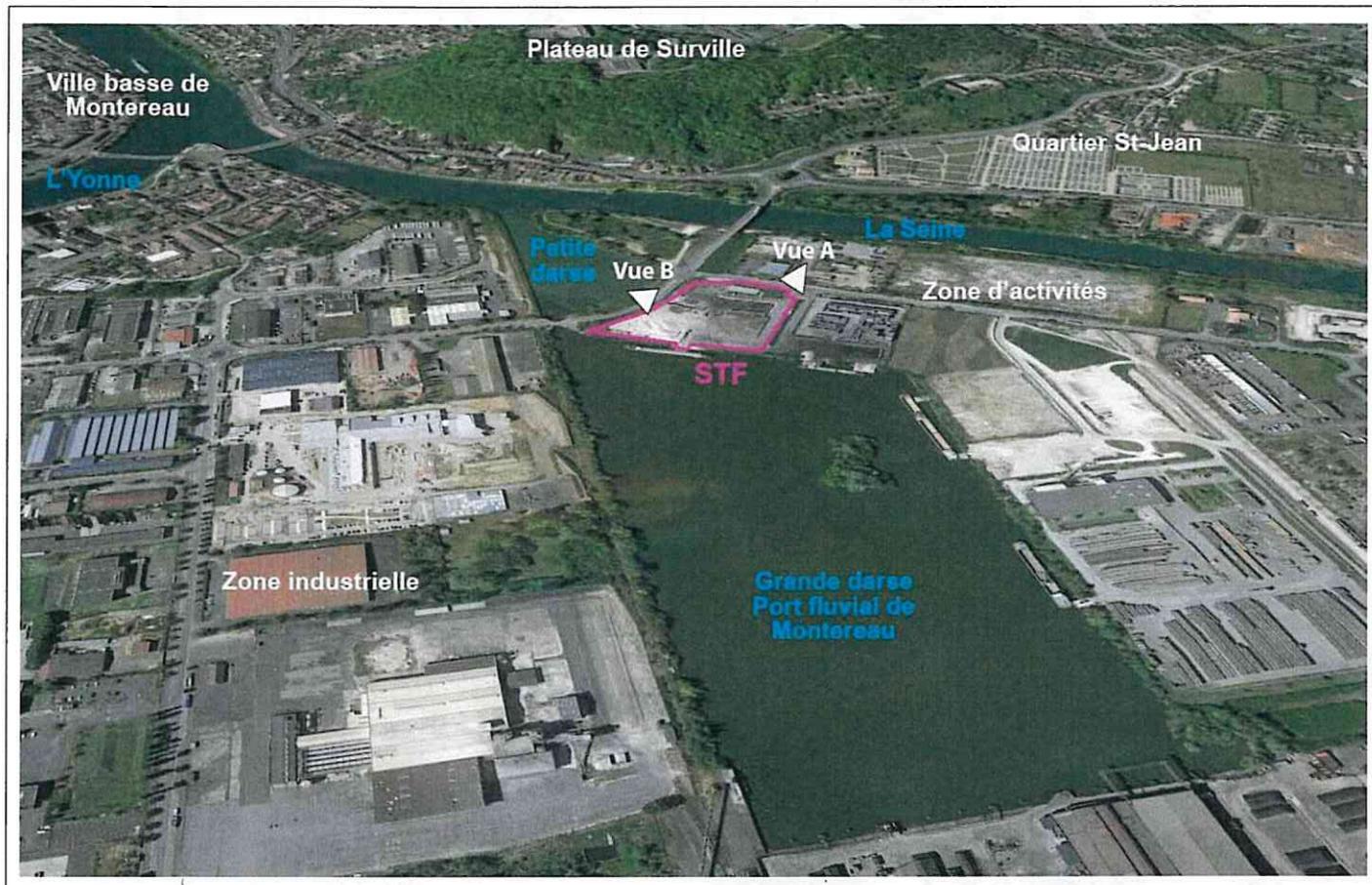


**Plateforme multimodale de fret fluvial et routier – Montereau-Fault-Yonne (77)**

## **PIECES ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

- ANNEXE 1 : Informations nominatives relative au pétitionnaire
- ANNEXE 2 : Plan de situation – Echelle 1 /25 000
- ANNEXE 3 : Prises de vues photographiques du projet dans son environnement
- ANNEXE 4 : Plan d'ensemble de l'installation – Echelle 1 /1 000
- ANNEXE 5 : Plan des abords de l'installation – Echelle 1 /2 500
- ANNEXE 6 : Carte de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000
- ANNEXE 7 : Notice technique de présentation de l'établissement et de son projet





**Vue A** depuis l'entrée de l'établissement STF  
au Nord-Est (Rue des Sécherons)



**Vue B** depuis le flanc Ouest  
de l'établissement STF  
(Rue des Clomarts)

Dossier :



SOCIÉTÉ DE  
TRANSPORT FLUVIAL

Port de Montereau-Fault-Yonne  
2, rue des Sècherons  
77130 MONTEREAU-FULT-YONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Titre :

ANNEXE 4

PLAN D'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION

Echelle :

1 / 1 000



Légende :

- Emprise de l'établissement STF (# 17 000 m<sup>2</sup>)
- Accès à la plateforme de transit
- Bâties modulaires (bureaux, bascule)
- Containers (loc. techniques)
- Aires de transit des marchandises
- Murets bétons autobloquants existants
- Murets bétons autobloquants en prévision
- Clôtures grillagées périphériques
- Portails
- Bassin de rétention-décanation EP
- Séparateur hydrocarbures
- Collecteurs EP (ossés, caniveaux)
- Espaces verts, plantations

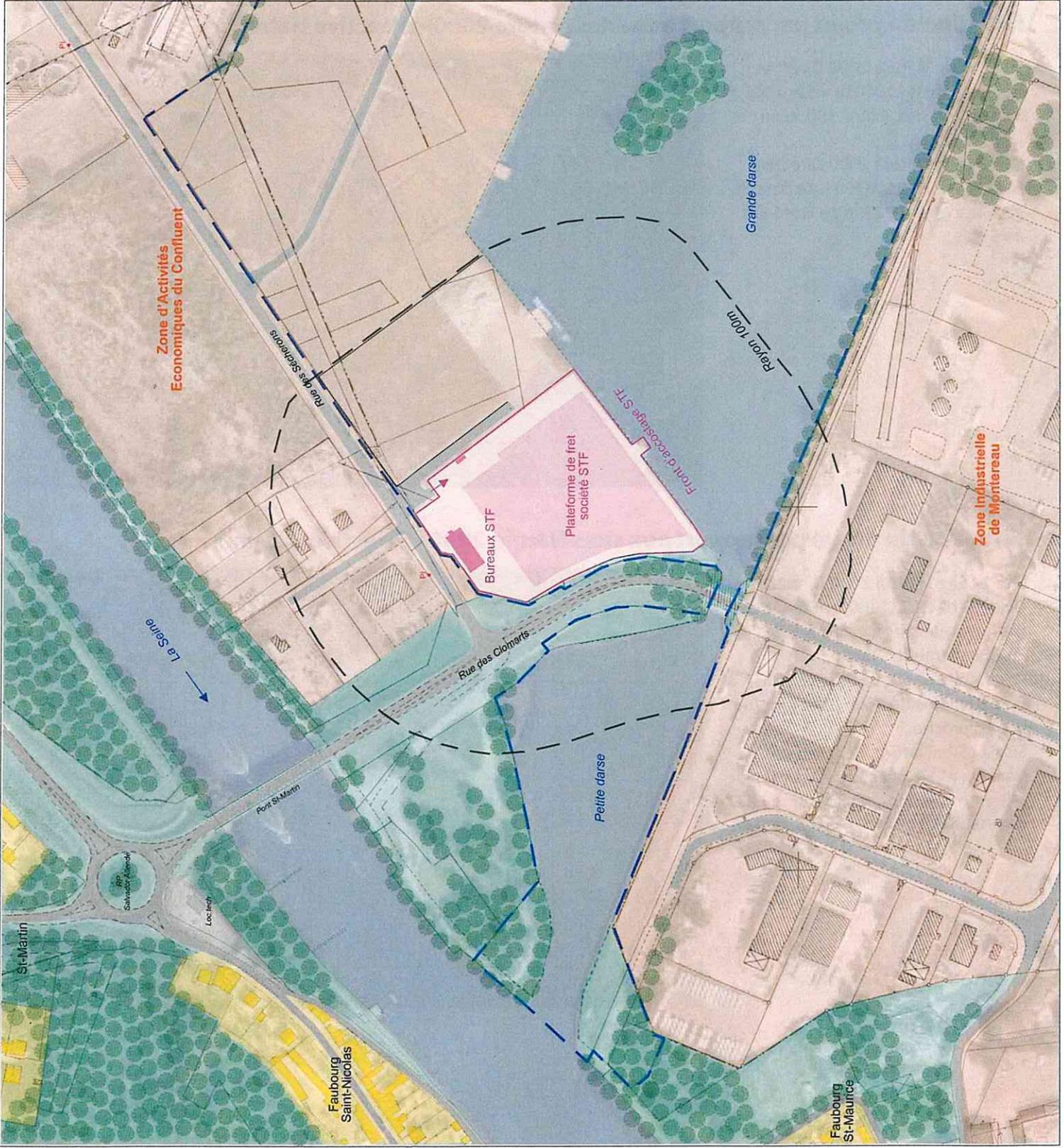


**Légende :**

- Emprise de l'établissement STF
- Accès à l'établissement STF

**Abords de l'établissement**

- Emprise de la zone portuaire (Port Autonome de Paris)
- Zones d'activités économiques et industrielles
- Zones habitées résidentielles et lieux recevant du public
- Espaces naturels ou semi-naturels
- Réseau hydrographique



### Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 - Directive Habitats

Site 1 : Site Natura 2000 Directive Habitats n° FR 1102016 – Carrière Saint Nicolas, établie à 330 m au Nord-Ouest du site.

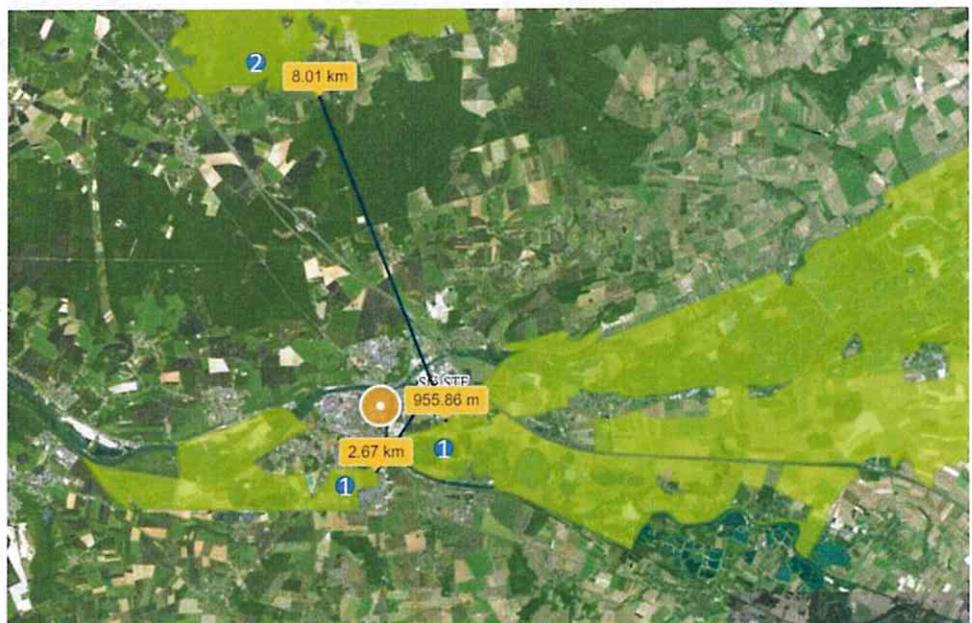
Site 2 : Site Natura 2000 Directive Habitats n° FR 1100798 – La Bassée, établie à environ 1 km au Nord-Est de STF.



### Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 - Directive Oiseaux

Site 1 : Site Natura 2000 Directive Oiseaux n° FR 1112002 – Bassée et Plaines adjacentes, caractérisée ZICO également, établie essentiellement au Sud du site STF, à un peu moins de 1 km pour la zone la plus proche.

Site 2 : Site Natura 2000 Directive Oiseaux n° FR 1112001 – Massif de Villerfermoy, complété par une ZICO environ 8 km au Nord-Ouest de STF.



## ANNEXE 7 : NOTICE TECHNIQUE

### PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT STF ET DE SON PROJET

#### L'ETABLISSEMENT CLASSE

L'installation classée faisant l'objet de cette demande d'examen de cas par cas est l'établissement SOCIETE DE TRANSPORT FLUVIAL (sigle STF), dont le siège est établi sur la commune de Montereau-Fault-Yonne dans le département de Seine-et-Marne (77).

##### La société

Raison sociale	Société de Transport Fluvial (STF)
RCS	427 979 581 RCS Melun
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Capital	400 000,00 €
Adresse du siège social	2 rue des Sécherons 77130 Montereau-Fault-Yonne
Représentants légaux	Monsieur BLANC Matthieu (Président) Monsieur FOUQUIER Alexandre (Directeur)
Activités principales	Transport fluvial, courtier de fret fluvial, commissionnaire en transport sous toutes ses formes, manutention, location de matériels de transport fluvial, sous-traitance prestations de services

##### Le signataire

Nom	FOUQUIER
Prénom	Alexandre
Qualité	Directeur de la SAS Société de Transport Fluvial

## LOCALISATION DU PROJET

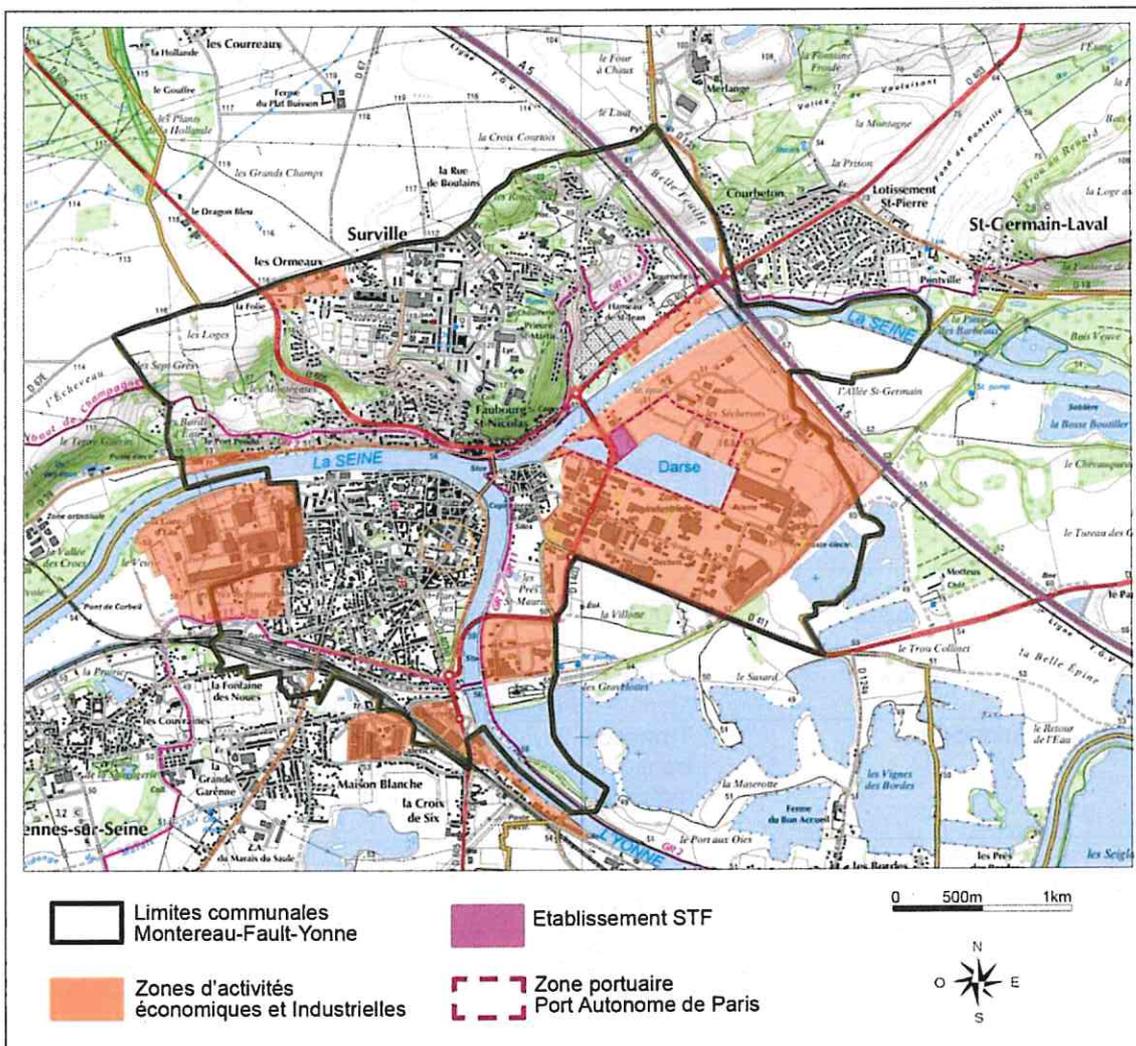
### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Cf. Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

La plateforme multimodale de fret de marchandises exploitée par la société STF est située sur le territoire de la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

La commune de Montereau-Fault-Yonne est implantée dans le tiers Sud du département de Seine-et-Marne, à la confluence de l'Yonne avec la Seine ; environ 60 km au Sud-Est de Paris, environ 25 km au Sud-Est de la préfecture de Melun et environ 30 km au Sud-Ouest de la sous-préfecture de Provins. Plus précisément, la société STF occupe un terrain d'une emprise d'environ 1,7 Ha du domaine public, situé à hauteur du port fluvial de Montereau-Fault-Yonne et qui lui a été amodié par son gestionnaire (Port Autonome de Paris). L'établissement STF est positionné le long de la darse principale du port fluvial (« Grande Darse ») ; au sein de la zone portuaire qui occupe environ 30 Ha et qui est elle-même intégrée dans un vaste complexe d'activités économiques et d'industries qui s'étend sur environ 180 Ha dans le quart Sud-Est du territoire communal, entre la Seine et l'Yonne.

Ce complexe comprend une zone d'activités économiques dans sa partie Nord (dont le port fluvial, avec l'établissement STF) et une zone à vocation industrielle dans sa partie Sud.





## SITUATION CADASTRALE – ZONAGE URBANISTIQUE

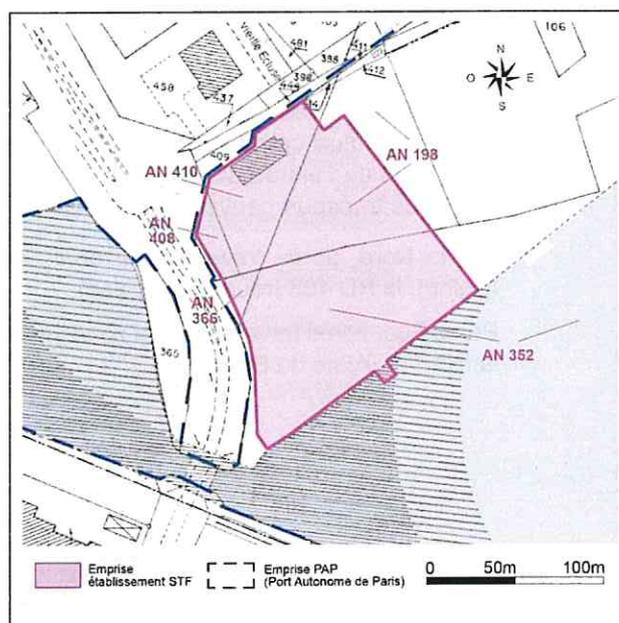
### Situation cadastrale

L'établissement STF occupe un terrain de 1,7 Ha environ, sur la commune de Montereau-Fault-Yonne, cadastré de la manière suivante :

Section N° de parcelles	Superficies cadastrales totales	Superficies d'emprise de l'établissement STF
AN 198	70 a 60 ca	41 a 50 ca
AN 352	22 ha 53 a 52 ca	91 a 80 ca
AN 366	04 a 33 ca	02 a 78 ca
AN 408	05 a 81 ca	05 a 30 ca
AN 410	33 a 35 ca	30 a 00 ca

**1 ha 71 a 38 ca**

*Emprise cadastrale société STF*

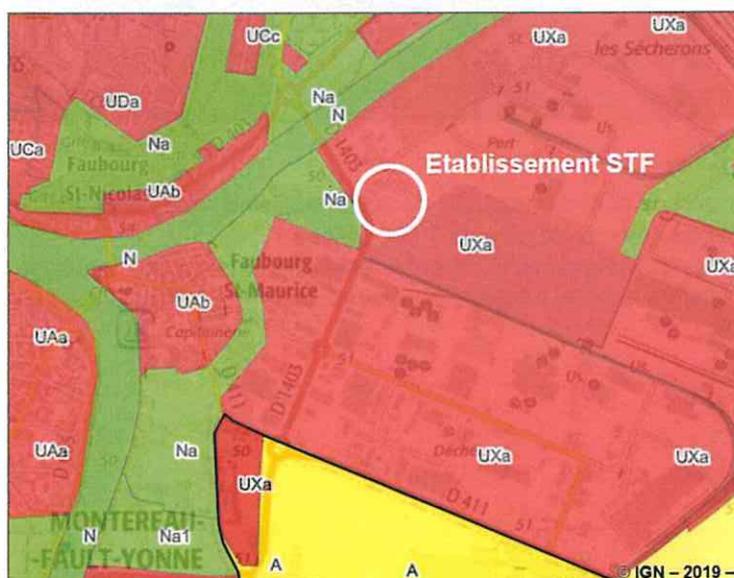


Le terrain occupé par la société STF sur le port fluvial de Montereau-Fault-Yonne appartient au domaine public et, à ce titre, est géré par l'établissement public du Port Autonome de Paris (PAP – Agence portuaire Seine-Amont). Par convention d'occupation du domaine public, Port Autonome de Paris a amodié au profit de la société STF ce terrain pour des activités de réception, de stockage temporaire et d'expéditions de marchandises diverses non dangereuses.

### Situation urbanistique

La commune de Montereau-Fault-Yonne dispose à l'heure actuelle d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en date du 17 décembre 2007.

Au vu du plan de zonage urbanistique du PLU en vigueur, les terrains amodiés à la société STF par l'établissement public du Port Autonome de Paris, pour pouvoir y implanter son activité de fret de marchandises, s'établissent en **zone UXa**.



Le règlement du PLU en vigueur applicable aux zones UX précise que les secteurs UXa correspondent à « des terrains industriels existants et déjà occupés ».

*Plan de zonage urbanistique (extrait du PLU en vigueur)*

## DESCRIPTIF DU SITE ET CONTEXTE ENVIRONNANT

Cf. Annexe 3 : Planche de prises de vues de l'établissement dans son environnement

Cf. Annexe 5 : Plan des abords de l'installation au 1/2 500

L'établissement STF est implanté au sein de la zone d'activités économiques dite « du Confluent » qui englobe le port public fluvial ouvert sur la Seine et les terrains situés au Nord-Est, pour partie occupés par des entreprises ou en attente d'occupations.

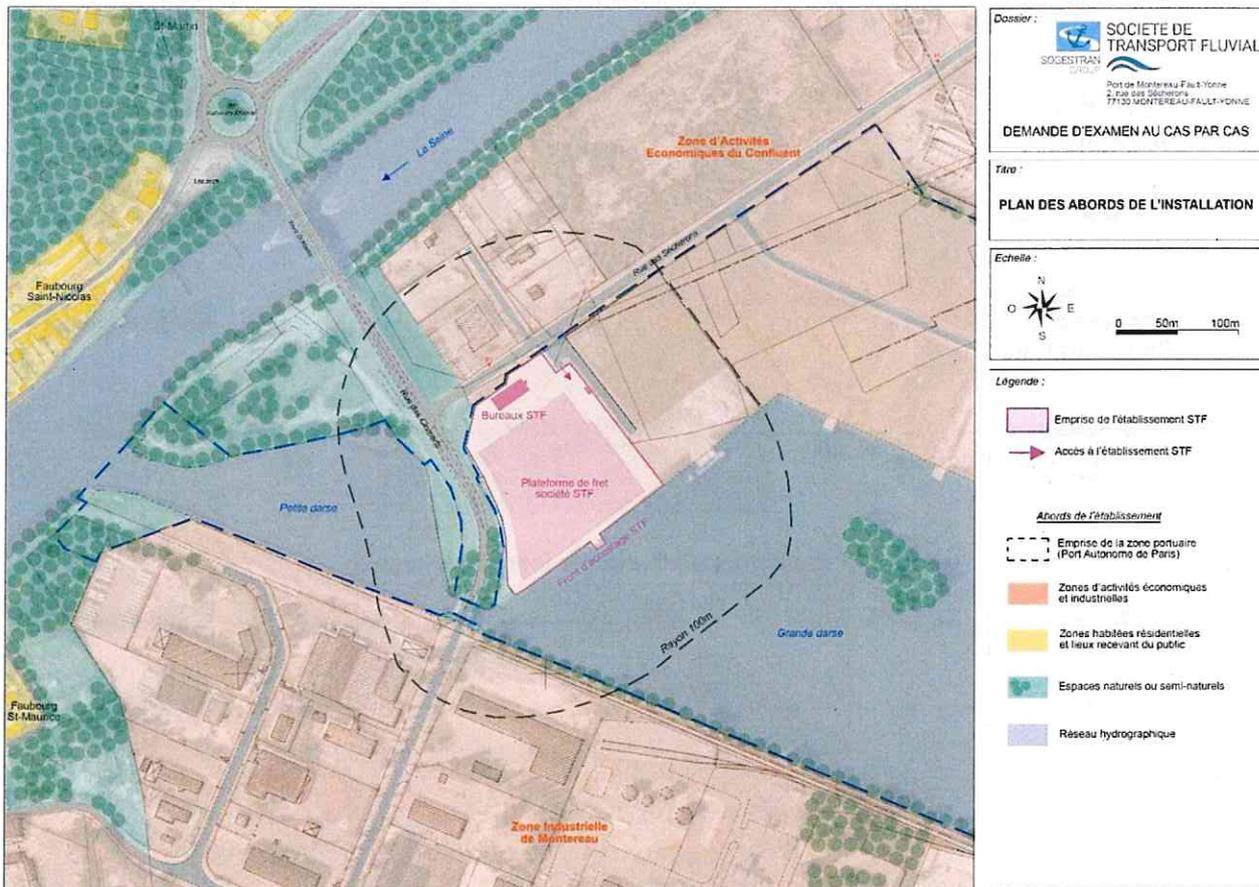
Plus au Sud et à l'Est, une vaste zone industrielle s'étend sur les terrains établis au-delà de la darse du port fluvial.

Les abords proches de la plateforme multimodale STF sont donc marqués par un environnement à dominante industrielle, ponctuellement entrecoupée de milieux naturels (terrains inoccupés de la zone d'activités) ou semi-naturels (bassin aménagé du port public ou darse, berges et plateformes en remblais à végétation de friche spontanée).

Aucune habitation et aucun établissement recevant du public ne sont recensés aux abords immédiats de la plateforme multimodale STF ; les zones urbanisées à vocations résidentielles ou publiques les plus proches sont distantes de plus de 300m et s'établissent de la sorte :

Zones habitées	Situations et éloignements / Etablissement STF
Centre-ville de Montereau	Environ 800 m à l'Ouest
Quartiers du faubourg Saint-Maurice	Environ 400 m à l'Ouest
Quartiers du faubourg Saint-Nicolas	Environ 300 m au Nord-Ouest
Quartiers du Prieuré St-Martin & Hameau St-Jean	Environ 350 m au Nord
Quartiers du haut de Surville – Les Ormeaux	Environ 850 m au Nord-Ouest
Zones agglomérées du bourg de St-Germain-Laval	Environ 1 000 m au Nord-Est

Implantation du voisinage / Etablissement STF



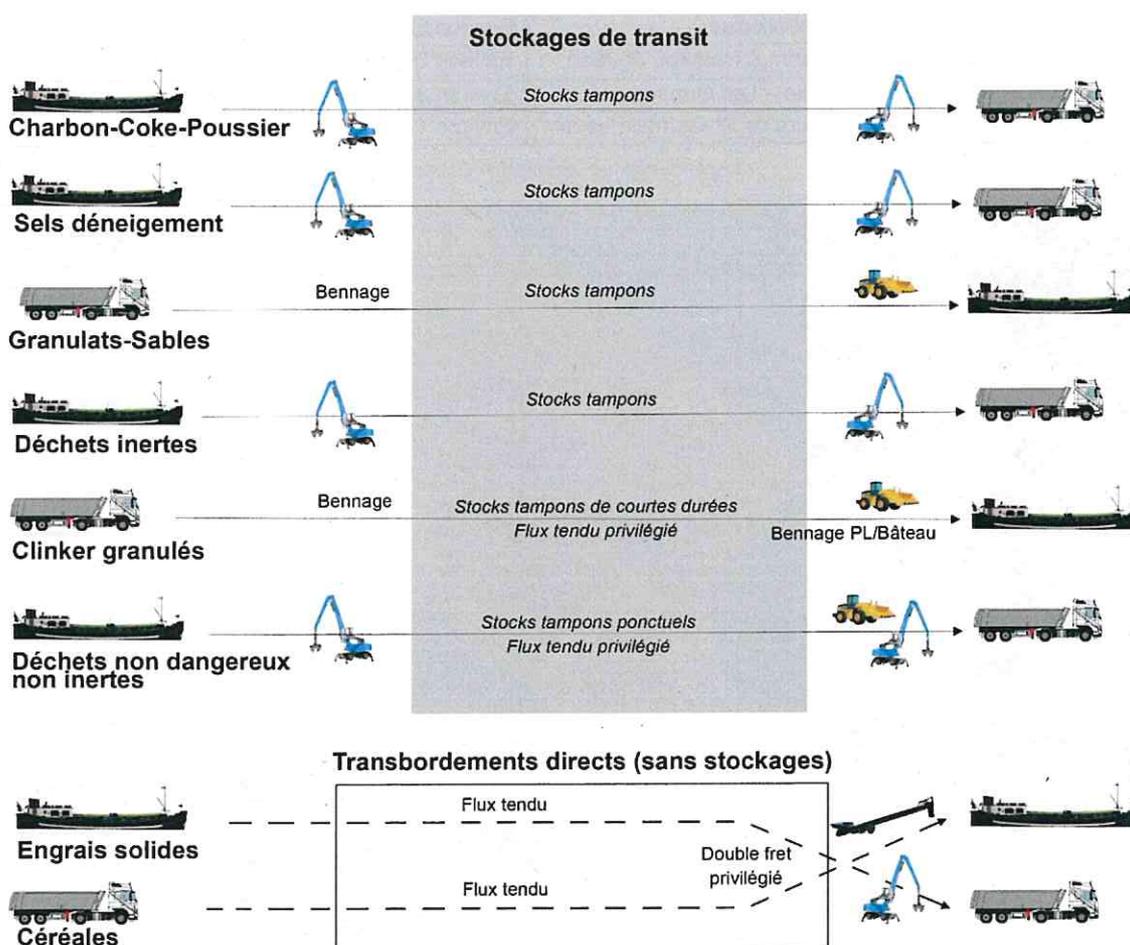
## DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Cf. Annexe 4 : Plan d'ensemble de l'installation au 1/1 000

### TYPOLOGIE DES MARCHANDISES EN TRANSIT ET CAPACITES

La société STF est une entreprise spécialisée dans les activités de fret de marchandises diverses (non dangereuses) par voies fluviales et routières. Les activités de transit se caractérisent de la sorte :

- **Charbon & mélange charbon-coke** : lots en transit acheminés par bateau pour stockage de transit et réexpéditions régulières par camions. Les deux catégories de charbon et mélange sont stockées distinctement.
- **Produits minéraux** (sel déneigement-granulats-déchets inertes-clinker en granulés) : lots en transit acheminés par camions ou bateau pour stockage de transit et réexpéditions par bateau ou camions. Concernant le clinker, il s'agit d'un produit non encore broyé (granulés) et en stockage de transit sur de courtes durées.
- **Déchets non dangereux non inertes** : lots généralement en simple transit sans stockages mais stockage de transit potentiellement possible en petites quantités (fin de bateau en attente de reprise par camions).
- **Céréales et engrais solides** en transit (transbordements directs camions/bateaux) sans stockages de transit.



Capacités de transit du fret de marchandises – Société STF

Matières en transit	Densité (T/m <sup>3</sup> )	Capacité de transit annuelle maximale		Capacité de stockage de transit maximale		Zone de stockage Cf Plan		Modes de transports	
		Tonnages (T)	Volumes (m <sup>3</sup> )	Tonnages (T)	Volumes (m <sup>3</sup> )	Flux entrant	Flux sortant		

Activités de transit avec stockages tampons

**Charbons & Mélange charbon-coke**

Charbon	1.7	50 000 T	# 29 500 m3	2 500 T	# 1 500 m3	A1	Bateau 1000-2000T	Camion 30T
Mélange charbon-coke	1.7			3 500 T	# 2 000 m3	A2		
Total charbon et mélange				6 000 T	# 3 500 m3			

**Produits minéraux et déchets inertes**

Sels de déneigement	1.8	10 000 T	# 5 500 m3	10 000 T	# 5 500 m3	A3	Bateau 1000-2000T	Camion 30T
Granulats-sables	1.8	75 000 T	# 42 000 m3	5 000 T	# 2 800 m3	A5	Camion 30T	Bateau 600-2500T
Déchets inertes	1.4	120 000 T	# 85 000 m3	3 000 T	# 2 000 m3	A4	Bateau 1000-2000T	Camion 30T
Clinker (en granulés)	1.7	50 000 T	# 30 000 m3	2 000 T	# 1 200 m3	A6	Camion 30T	Bateau 1000-2000T
Total produits minéraux et inertes				20 000 T	# 11 500 m3			

**Déchets non dangereux non inertes (déblais de chantier)**

Déchets non dangereux non inertes (déblais de chantier)	1.4	50 000 T	# 35 000 m3	# 70 T	# 50 m3	A6	Bateau 1000-2000T	Camion 30T
Transit avec transbordements directs sans stockage en règle générale. Le stockage de transit susceptible d'être réalisé concerne un volume résiduel de fin de déchargement de bateau, repris le lendemain par camion (stockage de transit de courte durée)								

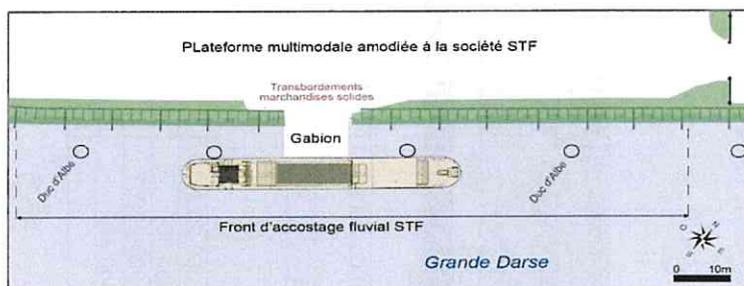
Activités de transbordements sans stockages

Engrais solides	1.5	50 000 T	# 33 500 m3	/	/		Bateau 300-2000T	Camion 30T
Céréales	0.8	50 000 T	62 500 m3	/	/		Camion 30T	Bateau 300-2000T

# AMENAGEMENT DU SITE ET MODALITES D'EXPLOITATION

## Le front d'accostage fluvial

La plateforme multimodale de la société STF est bordée sur son flanc Sud-Est par le bassin principal du port de Montereau et identifié « Grande Darse » ; lequel communique avec un bassin secondaire (« Petite Darse ») puis la Seine. Le front d'accostage affecté au terrain occupé par STF est délimité par plusieurs poteaux d'amarrages (duc d'Albe) ; sur un linéaire de berges d'environ 120 m.

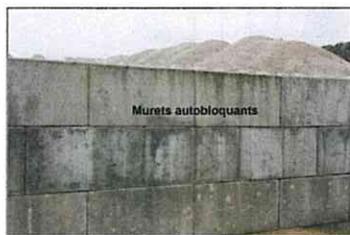


## Aires de stockages de transit

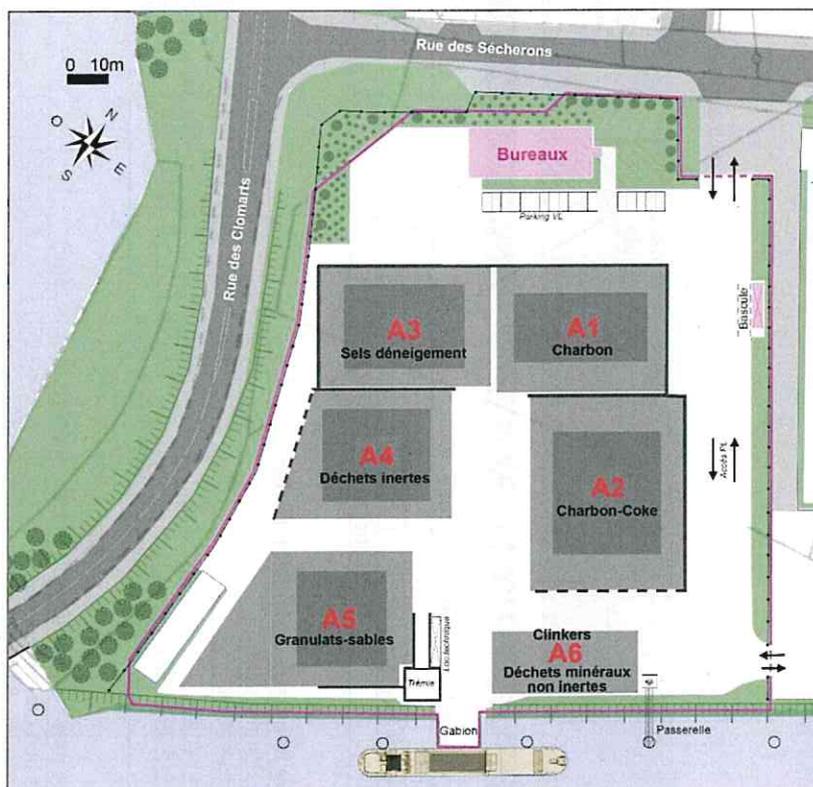
Les activités de fret de marchandises sont réalisées sur les terrains de l'établissement STF bordant la darse du port public. L'emprise de la plateforme dédiée aux stockages provisoires des matières solides en transit occupe une superficie totale de 1 Ha environ. Le sol de cette plateforme est constitué d'un enrobé sur la quasi-totalité.

Plusieurs cellules de stockages sont aménagées pour accueillir les différentes catégories de matériaux en transit.

Des murets de 2m40 à 3m20 de hauteur (constitués d'autobloquants en bétons) permettant d'en délimiter ou cloisonner les espaces.



Vue générale de la plateforme

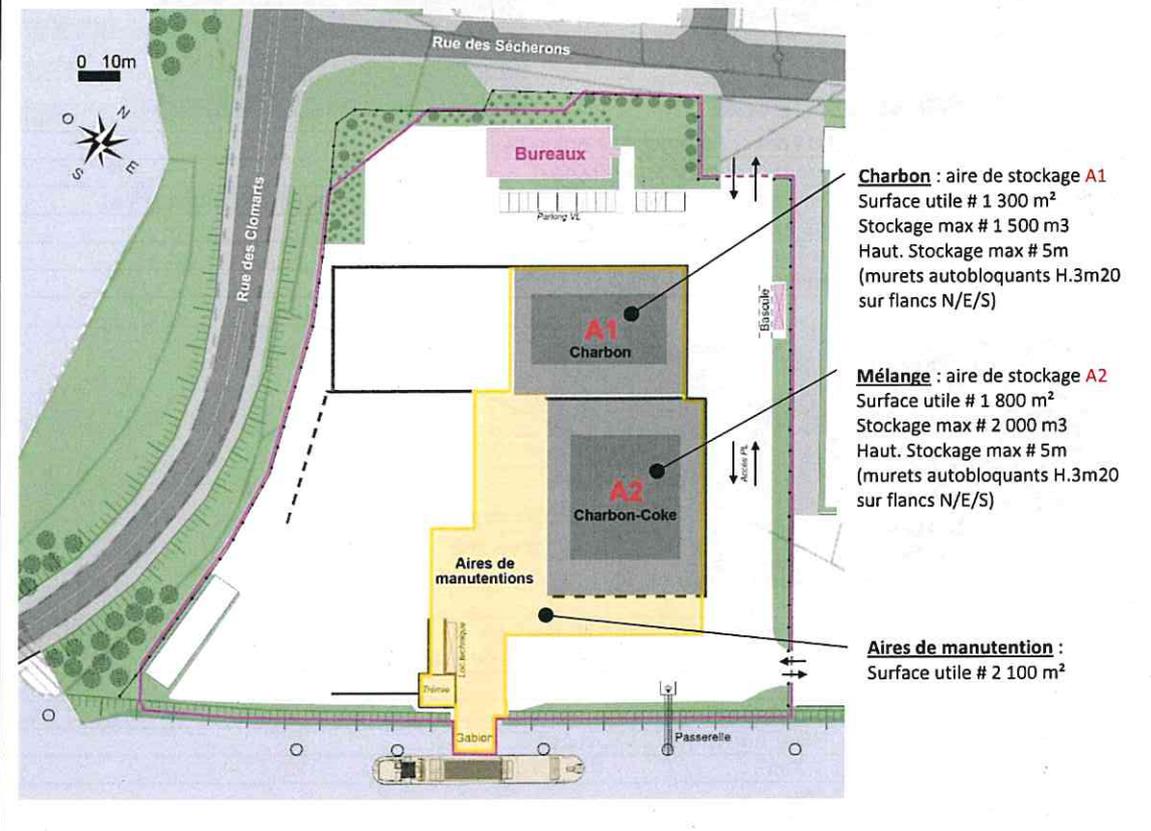


Produit : **CHARBON & MELANGE Charbon-Coke**



Descriptif	Matières solides (combustibles)
Provenance	Négociants en matériaux (Ports maritimes de transit / Rouen)
Destination	Chaufferies collectives / Serres / Fours industriels (Ile de France et départements limitrophes)
Granulométrie	2-50 mm
Densité moy.	1,7 T/m <sup>3</sup>
Taux d'humidité	10-15%
PCI moy.(*)	8000-8300 KWh/T (29000-30000 KJ/kg)

**Modalités d'exploitation – Stockages de transit charbon et mélange charbon-coke**





*Sels de déneigement*

Descriptif	Matières solides (NaCl)
Provenance	Mines de sels (Sud France, Espagne, Egypte)
Destination	Gestionnaires de routes et autoroutes (Ile de France et départements limitrophes)
Granulométrie	0,2-5 mm
Densité moy.	1,8 T/m <sup>3</sup>
Taux d'humidité	2-6%



*Graviers  
(4-40mm)*



*Sables  
(0-4mm)*

Descriptif	Matières solides (roches naturelles)
Provenance	Carrières et sablières (France)
Destination	Chantiers BTP – Négociants (Ile de France et départements limitrophes)
Granulométrie	Graviers : 4-40 mm / Sables : 0-4 mm
Densité moy.	1,8 T/m <sup>3</sup>
Taux d'humidité	Graviers/Sables : 3-5%



*Granulés de Clinker  
(non broyés)*

Descriptif	Matières solides (produit issu de la cuisson d'un mélange calcaire 80% et aluminosilicates 20%) sous forme de granulés (non encore broyé)
Provenance	Beffes (18)
Destination	Gargenville (78)
Granulométrie	Clinker non broyé : 0-50 mm
Densité moy.	1,7 T/m <sup>3</sup>
Taux d'humidité	3-5%

Produit :

**DECHETS INERTES**



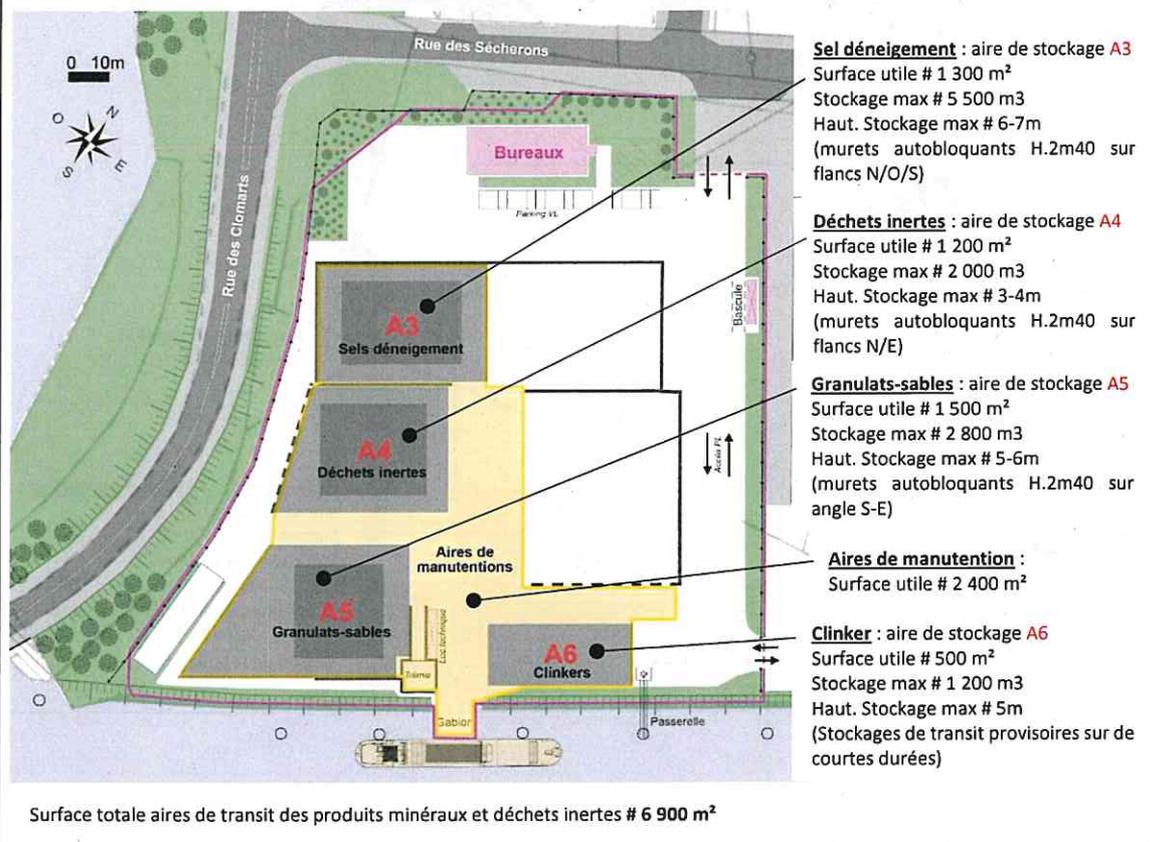
Terres de déblais



Gravats

Descriptif	Déchets solides inertes (non dangereux) - Terres et stériles de déblais de terrassements - Gravats de bétons, briques, tuiles...
Provenance	Chantiers du BTP (région parisienne principalement)
Destination	Sites d'enfouissements ou de recyclages agréés (Ile de France et départements limitrophes)
Granulométrie	Terres : 0-40 mm Gravats : centimétrique à décimétrique
Densité moy.	1,4 T/m <sup>3</sup>
Taux d'humidité	2-10%

Modalités d'exploitation – Stockages de transit produits minéraux et déchets inertes



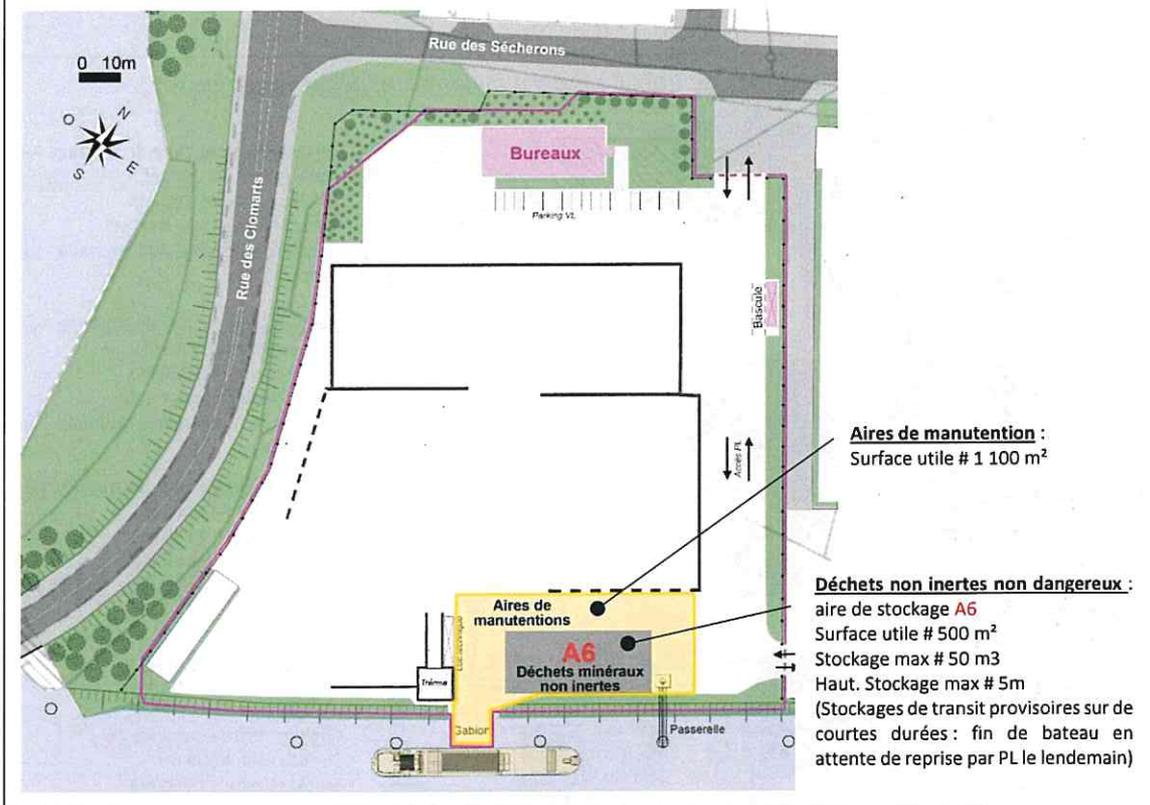


*Terres de déblais non dangereuses non inertes*

Les déchets non dangereux non inertes susceptibles d'être en transit au sein de l'établissement STF correspondent à des déchets de chantiers d'origine minérale exclusivement mais pour lesquels certains seuils de paramètres physico-chimiques (fractions soluble, sulfates, chlorures... par exemple) sont dépassés par rapport aux critères de caractérisation d'un déchet inerte en vigueur.

Descriptif	Déchets solides non inertes (non dangereux) Terres et stériles de déblais de terrassements
Provenance	Chantiers du BTP (Ile de France et départements limitrophes)
Destination	Sites d'enfouissements agréés
Granulométrie	0-40 mm
Densité moy.	1,4 T/m <sup>3</sup>
Taux d'humidité	2-10%

Modalités d'exploitation – Stockages de transit déchets non dangereux non inertes



**Produit : PRODUITS SOLIDES EN SIMPLE TRANSIT (sans stockages)**

Il s'agit des activités de transbordements directs de produits (bateaux/camions) en flux tendus exercées au droit de la plateforme STF, sans stockages de transit.

**Transit de céréales** : capacité annuelle maximale de transit de 50 000 T/an, étalée par campagnes sur l'année.  
 Ces produits de l'agriculture (maïs, blé, orge, colza...), en provenance de coopératives ou négociants, sont acheminés par route pour être réexpédiés par bateaux (capacités de 300 à 2 000 T), à destination de l'industrie agro-alimentaire.  
 Le transbordement vers le bateau s'effectue soit directement par dépotage, soit en utilisant une sauteur (convoyeur à bande) équipant la plateforme.

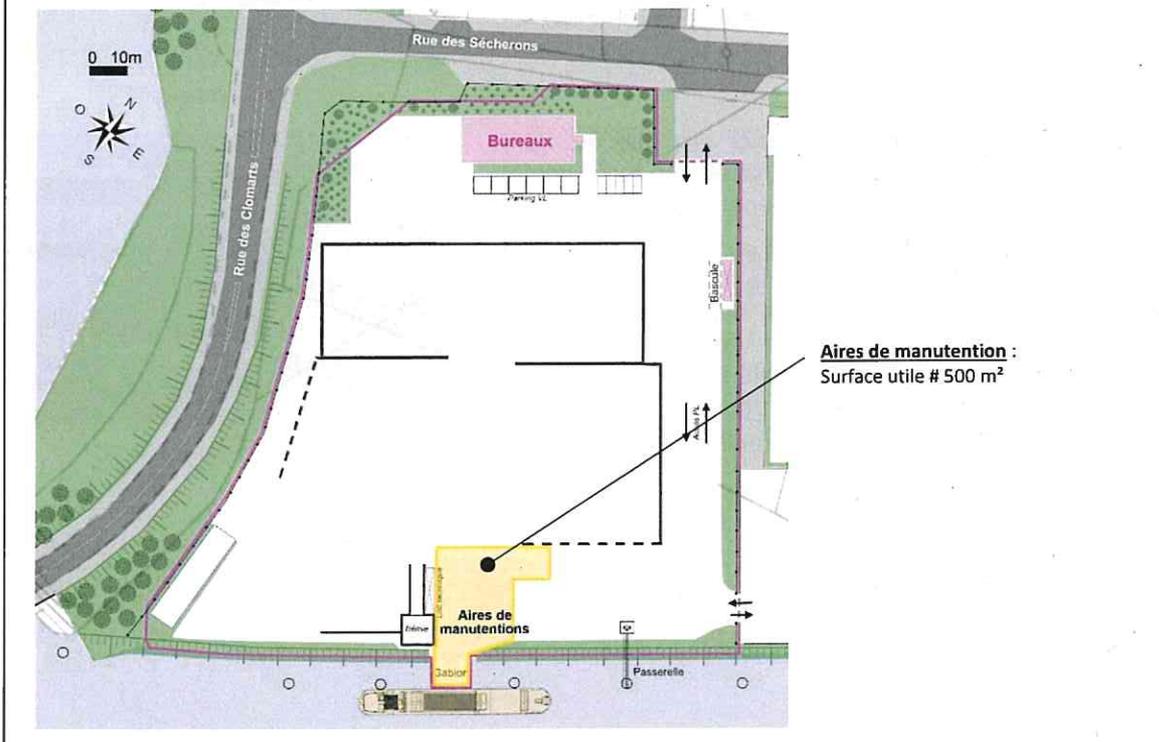


**Transit d'engrais minéraux solides** : capacité annuelle maximale de transit de 50 000 T/an, étalée par campagnes sur l'année.  
 Ces produits d'amendements (granulés en vrac ou en big-bag) à destination de l'agriculture sont acheminés par bateaux (capacités de 300 à 2 000 T), pour être réexpédiés par route généralement vers les coopératives agricoles de la région.  
 Le déchargement est effectué par une grue à benne preneuse qui recharge directement les camions bennes assurant les expéditions.



*Nota : la convention passée entre STF et Port Autonome de Paris n'autorise sur cette plateforme que du fret de marchandises non dangereuses. Concernant les engrais, ceux à base d'ammonitrates notamment ne sont donc pas autorisés à transiter sur cette plateforme.*

**Modalités d'exploitation – Transbordements directs de produits solides**



## Bâtiment administratif

L'établissement STF comprend un bâtiment à usage de bureaux et locaux sociaux (vestiaires-sanitaires) situé sur le flanc Nord-Ouest du site, le long de la rue des Sécherons (entrée du site).



Bureaux (STF)

Ce bâtiment d'une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'un permis de construire en mars 2008 (PC N°077.305.08.006). Les abords mitoyens de la limite de propriété ont fait l'objet d'aménagements paysagers. Un parking VL permet d'accéder directement aux bureaux.

## Annexes techniques

Les équipements techniques suivants, connexes aux activités de fret fluvial et de transit de marchandises, sont également présents au sein de l'établissement STF :

- Un pont bascule associé à un bungalow de pesée, positionnés le long de la piste interne, en sortie de site.
  
- Un local technique (container maritime de 12m) positionné à hauteur de la plateforme technique et scindé en 3 cloisonnements pour abriter :
  - Les cuves d'appoints en carburants des engins d'exploitation (2 cuves de 1 000 l et 1 cuve de 500 l de GNR : cuves normalisées de type double paroi à rétentions intégrées).
  - Un abri pour le petit matériel d'entretien usuel (outillages, compresseur, pompes...).
  - Un abri pour le bob-cat (engin compact à godet)



Pont bascule (STF)



Local technique (STF)

## SITUATION REGLEMENTAIRE AU TITRE DES ICPE

L'établissement STF relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre des deux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubrique ICPE et désignation des activités	Critères d'exploitation Etablissement STF	Régime
<b>4801</b> Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 500 t .....A 2. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t .....D	Transit de charbon et de mélange charbon-coke, la quantité maximale susceptible d'être présente sur l'installation (stockages de transit) étant de <b>6000 tonnes</b> .	<b>A</b>
<b>2517</b> Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant : 1. Supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> .....E 2. Supérieure à 5 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .....D	Transit de produits minéraux divers (sels de déneigement, granulats-sables, clinker) et de déchets inertes, les différentes alvéoles de stockages et aires de manutention associées représentant une superficie cumulée totale de <b>6 900 m<sup>2</sup></b>	<b>D</b>

(A) Autorisation / (E) Enregistrement / (D) Déclaration / (NC) Activité non classée  
 Nomenclature des installations classées – version 50 – Janvier 2021

- Le transit de déchets non dangereux non inertes concerne uniquement des déchets de chantiers d'origine minérale. Ces catégories de déchets sont généralement en simple transit, sans stockages. Seul l'équivalent d'une fin de bateau en attente de reprise par camions est susceptible d'être stockée provisoirement et sur une courte durée sur la plateforme STF, soit l'équivalent d'environ 50 m<sup>3</sup> : ce volume reste inférieur au seuil déclaratif de 100 m<sup>3</sup> visant la rubrique ICPE n°2716 (transit de déchets non dangereux non inertes).
- ⇒ Les simples activités de transbordements directs (sans stockages) des marchandises telles que céréales et engrais solides ne relèvent pas d'une rubrique de la nomenclature ICPE.
- ⇒ Les autres activités connexes au fonctionnement de l'établissement (stockage GNR...) représentent des capacités inférieures aux seuils déclaratifs de la nomenclature ICPE (activités non classées).

## MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE

### MILIEUX NATURELS ET INTEGRATION PAYSAGERE

L'établissement STF est implanté sur une zone d'activités économiques et industrielles de la commune de Montereau-Fault-Yonne qui s'inscrit en marge du pôle d'urbanisation de la ville de Montereau et à la convergence des principales infrastructures routières et ferroviaires desservant cette région ; ces séquences urbaines marquant fortement de leurs empreintes le paysage et le patrimoine local.

Au regard des inventaires du patrimoine naturel établis dans l'environnement du projet, celui-ci apparaît comme relativement riche à l'échelle de cette région de plaines alluviales à la confluence de la Seine et de l'Yonne. On peut toutefois en toute objectivité considérer que la nature des activités de la société STF et son contexte d'implantation au sein d'une zone urbaine à vocation d'activités économiques et industrielles (à l'écart des espaces naturels majeurs et protégés) ne sont pas de nature à constituer un enjeu particulier en termes de préservation du patrimoine écologique local.

L'emprise de l'établissement STF se situe en marge d'une Znieff de type 2 correspondant à la « Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine » : il s'agit d'un vaste ensemble de 8 400 ha pour lequel les eaux courantes constituent l'habitat déterminant.

L'établissement STF et plus généralement l'ensemble de ce secteur urbanisé sont également inclus dans l'extrémité occidentale d'une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) qui englobe l'intégralité de la vallée de La Bassée et des plaines adjacentes, sur une superficie de plus de 40 000 Ha. L'intérêt ornithologique est principalement lié aux milieux humides et aquatiques jalonnant la plaine alluviale.

On précisera également que l'emprise de l'établissement STF est situé hors périmètres de sites Natura 2000, les plus proches étant :

- Site d'importance communautaire (SIC) « *Carrières Saint-Nicolas* » (code FR 1102016) relevant de la directive « Habitats » : ce site d'une emprise de 5,7 Ha est situé environ 330m au Nord-Ouest de l'établissement STF (sur le coteau de la rive Nord de la Seine).
- Site d'importance communautaire (SIC) « *La Bassée* » (code FR 1100798) relevant de la directive « Habitats » : il s'agit d'un ensemble morcelé sur environ 1 400 Ha de la plaine alluviale située en amont de la ville de Montereau, dont les zones les plus proches s'établissent environ 1 km au Nord-Est de l'établissement STF (rives de Seine).
- Zone de protection spéciale (ZPS) « *Bassée et plaines adjacentes* » (code FR 1112002) relevant de la directive « Oiseaux » : ce vaste complexe de milieux mixtes propices au développement d'une avifaune riche et diversifiée couvre sur plus de 27 000 Ha des territoires étendus entre les vallées de Seine et de l'Yonne, dont les zones les plus proches s'établissent environ 1 km au Sud de l'établissement STF (zones rurales et anciennes gravières établies entre les deux fleuves).

**Cf. Annexe 6 : Carte de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000**

En matière d'intégration paysagère, l'établissement STF s'insère dans un contexte urbanisé à dominante économique, industrielle et également routière.

Dans l'environnement du projet, la présence d'écrans paysagers naturels (bosquets, haies arborées) en bordure de Seine, sur certaines portions de berges des deux darses du port fluvial, ou encore le long des axes de desserte de la zone, contribuent à limiter la perméabilité visuelle à des champs de visions proches ; lesquelles s'établissent principalement dans le cas présent depuis les deux voies de circulation longeant le site STF au Nord et à l'Ouest (vues en dynamique).

L'intégration paysagère du site est également renforcée de la sorte :

- Les stockages de marchandises sont limités à des hauteurs n'excédant pas 6-7 m maximum, les cellules de stockages étant également délimitées en périphérie de l'aire de transit par des murs autobloquants de 2m40 à 3m20 de hauteur.
- Les flancs Nord et Nord-Ouest de l'établissement bordant les voies de desserte ont fait l'objet de traitements paysagers pour renforcer cette intégration paysagère.

**Cf. Annexe 3 : Planche de prises de vues de l'établissement dans son environnement**

## GESTION DES EFFLUENTS AQUEUX

### **Eaux usées domestiques**

Les eaux usées domestiques de l'établissement STF (sanitaires du bâtiment administratif) sont raccordées au réseau collectif d'assainissement desservant la zone d'activités du Confluent (réseaux séparatifs EU établis le long de la rue des Sécherons longeant le flanc Nord de l'établissement STF).

Les eaux usées sont traitées au niveau de la station d'épuration communale implantée sur cette zone environ 300m plus au Nord-Est. Il s'agit d'une station d'épuration d'une capacité de 14200 Eq/hab ; avec une filière de traitement par boues activées complétée par des voies de traitement biologiques.

### **Eaux résiduaires**

L'activité de l'établissement STF consiste en un simple transit de marchandises diverses. Aucune opération de transformation n'est réalisée sur cette installation. Aucun rejet d'eaux résiduaires d'origine industrielle ou lié aux activités exercées n'est réalisé dans le réseau public ou le milieu naturel.

### **Eaux pluviales**

Les eaux pluviales de ruissellement de l'établissement STF sont captées gravitairement pour être actuellement dirigées vers un fossé aménagé le long du flanc Ouest de la plateforme et qui communique avec la darse dans l'angle Sud-Ouest. Les aires d'exploitation sont pour l'essentiel imperméabilisées par un enrobé ; hormis les aires paysagères périphériques et une zone stabilisée d'environ 2 000 m<sup>2</sup> occupant le flanc Ouest. Des pentes de 0,1 à 0,2 % assurent ce drainage gravitaire en distinguant :

- Les secteurs Nord (entrée, parkings) et Est (piste principale d'accès à la plateforme), où les eaux de ruissellement s'écoulent en nappe sur les aires imperméabilisées pour être dirigées vers un collecteur longeant les murs de la plateforme en direction du fossé.
- Le secteur central à Sud-Ouest correspondant à la plateforme de transit (globalement délimitée par les murs périphériques), où les eaux de ruissellement s'écoulent en nappe en direction du flanc Ouest vers le fossé. Des petites bordures aménagées le long du front d'accostage Sud-Est de la plateforme empêchent quant à elles le drainage des eaux directement vers la darse.

Dans le cadre de son développement, la société STF a prévu de reprendre et compléter l'ensemble du schéma d'assainissement pluvial de l'établissement, en intégrant les nouvelles dispositions suivantes :

- Les principes de drainage gravitaire des eaux pluviales existants tels que décrits ci-avant seront globalement conservés.
- Un bassin de rétention sera aménagé dans l'angle Sud-Ouest correspondant au point bas de la plateforme, vers lequel sera dirigée l'intégralité des eaux de ruissellement collectées au niveau du fossé. Ce bassin assurera plusieurs fonctions :
  - ✓ Une fonction de bassin de tamponnement lors d'évènements pluvieux de fortes intensités visant à réguler les rejets au milieu naturel (darse du port fluvial).
  - ✓ Une fonction de décantation des eaux de ruissellement (bassin avec volume mort) destinée à optimiser le rendement épuratoire du traitement des effluents (matières en suspension).
  - ✓ Une fonction de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie au sein de l'établissement.
- En sortie du bassin de rétention, la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures destiné à assurer un traitement de finition sur les effluents avant rejet au milieu naturel.

Une étude hydraulique spécifique sera réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale afin de définir les caractéristiques et capacités des ouvrages de gestion des eaux pluviales de l'établissement STF rendus nécessaires (l'étude hydraulique sera annexée à l'étude d'impact ou l'étude d'incidence environnementale, selon l'avis rendu sur la présente demande préalable d'examen au cas par cas).

#### **Prévention des pollutions**

Pour prévenir les risques de pollutions intempestives ou d'origines accidentelles, les mesures suivantes sont mises en œuvre au sein de l'établissement STF :

##### → Stockages tampons de transit de déchets non dangereux non inertes

Il s'agit dans le cas présent de matières solides pour l'essentiel constituées de déblais de chantiers de terrassements ; c'est-à-dire des déchets non dangereux, mais qui ne remplissent toutefois pas les critères d'un déchet dit « *inerte* » au regard des seuils réglementaires de caractérisation en vigueur (teneurs excessives en sulfates, chlorures... généralement liées au contexte géochimique local d'un chantier de terrassement).

Le transit de ces catégories de déchets sur la plateforme STF s'effectue en flux tendu (simple rupture de charge, sans stockage) : les déchets acheminés par bateau sont directement rechargés dans les camions pour être dirigés vers leur exutoire final. Le stockage de transit susceptible d'être opéré ne concerne que des situations ponctuelles de fin de déchargement d'un bateau en fin de journée, pour leur reprise le lendemain matin par camion.

Ces stocks tampons ne peuvent concerner que des quantités limitées (environ 50m<sup>3</sup> maximum) : pour éviter tout risque de lessivage intempestif de ces matériaux lors de leur stockage sur de courtes durées, leur bâchage est réalisé en cas d'épisodes pluvieux.

##### → Approvisionnement en carburant et entretien des engins d'exploitation

L'établissement STF possède 3 petites cuves d'appoint en GNR pour ses besoins d'exploitation (2 cuves de 1000l / 1 cuve de 500l) ; lesquelles sont abritées au sein de l'un des compartiments du petit local technique équipant la plateforme. Il s'agit de cuves normalisées de type « double-paroi » (à rétentions intégrées et équipées de jauges de niveau et de témoins de détection de fuites).

Concernant les opérations courantes d'entretien ou de maintenance du matériel, celles-ci sont effectuées par des entreprises sous-traitantes, à hauteur du petit local technique équipant la plateforme ; soit sous abri dans l'un des compartiments du local technique, soit sur la dalle imperméabilisée située à proximité (interventions sur engins) en associant des dispositifs de protection du sol (rétentions mobiles, bâches absorbantes). Les pièces ou produits d'entretien-reparations (neufs ou usagés) sont acheminés et évacués directement par les entreprises sous-traitantes intervenantes qui ont également en charge l'élimination des déchets vers des filières agréées.

On précisera également que la société STF a prévu de compléter son schéma d'assainissement pluvial en aménageant un bassin de rétention-décantation, couplé à un séparateur à hydrocarbures, pour le traitement des eaux de ruissellement avant leur rejet au milieu naturel. Cet ouvrage sera également aménagé pour permettre le confinement d'une éventuelle pollution ou des eaux d'extinction en cas d'incendie (l'étude hydraulique prévisionnelle qui sera jointe à la demande d'autorisation s'appuiera sur les référentiels D9-D9A pour définir les besoins en eaux d'extinction requis et la capacité de rétention résultante).

## EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

### *Emissions de poussières*

Les émissions de poussières sont la principale source potentielle de pollution atmosphérique associée au fonctionnement de l'établissement STF (poussières minérales ou de charbon).

- Les produits minéraux en transit sur l'installation (granulats-sables, déchets inertes, clinker) sont stockés sur la plateforme sur des durées relativement courtes ; ce qui limite notamment les effets de désagrégation propice à l'accumulation de fines. C'est notamment le cas pour le clinker qui, en outre, est en transit sur cette installation uniquement sous forme de granulés (produit non encore broyé).

Concernant les sels de déneigement, susceptibles d'être stockés sur de plus longues périodes, le stockage à l'air libre se traduit par une prise en masse du sel (formation d'une croûte superficielle) qui limite la formation de poussières.

- Les stocks de charbons ou de mélanges charbon-coke (granulométrie 2-50 mm) se caractérisent quant à eux par un taux d'humidité relativement constant (de l'ordre de 10-15%). On précisera également que cette activité de fret est principalement effectuée en période de chauffe hivernale (période de l'année moins propice à la dispersion de poussières) ; avec des stocks tampons régulièrement reconstitués.

Ces différents matériaux sont en simple transit, sans opérations de broyages, criblages ou autres traitements mécaniques qui favoriseraient la production de poussières. Outre des conditions de stockages visant à limiter au maximum les risques d'envols de poussières (cellules de stockages délimitées par des murets autobloquants, hauteurs de stockages limitées), le site fait l'objet d'un nettoyage régulier pour éviter l'accumulation de poussières sur les aires de circulation et il peut être procédé si nécessaire à une humidification des stocks en périodes plus sensibles (saison sèche, épisodes venteux).

### *Autres formes d'émissions atmosphériques*

Les activités de fret de marchandises réalisées au sein de l'établissement STF ne sont pas de nature à générer d'autres formes d'émissions atmosphériques (absence notamment de process industriels, de combustions...), ou d'émissions odorantes

significatives et susceptibles de procurer une gêne dans le voisinage. On précisera également que les engins présents sur l'installation (2 grues, 1 chargeuse et 1 bob-cat) sont homologués et régulièrement entretenus et contrôlés.

## EMISSIONS SONORES

Les activités de fret de marchandises de la société STF peuvent être à l'origine d'émissions sonores plus ou moins ponctuelles et diffuses ; dont les principales sources potentielles concernent :

- La circulation des véhicules de transport assurant les acheminements ou les expéditions de marchandises en transit sur l'installation. Il s'agit d'un trafic généralement étalé et relativement fluide sur une journée d'exploitation (en moyenne 1PL en rotation toutes les 5 à 10 minutes). Le fret fluvial ne représente pour sa part qu'un ou deux bateaux maximums par jour ; les opérations d'accostage ou d'appareillage ne prenant que quelques minutes.
- Le fonctionnement des engins d'exploitation (généralement limités à une grue ou une chargeuse) et les opérations de chargements-déchargements des marchandises en transit.

L'établissement fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés), sur la plage horaire diurne 7h30-17h30. Enfin, on rappellera que cette activité de fret de marchandises s'inscrit dans un environnement d'urbanisation à dominante industrielle et également marqué par un contexte routier relativement fréquenté.

Les activités de l'établissement STF sont ainsi à l'origine d'émissions sonores diffuses qui ont une très faible incidence dans le voisinage de l'installation (activités peu audibles hors du site généralement masquées par les bruits interférant environnants, dont le trafic routier). Dans tous les cas, cette installation est sans incidence vis-à-vis des zones habitées dont les plus proches sont éloignées de 300m. Un contrôle de la situation sonore au voisinage de l'établissement STF sera néanmoins réalisé dans le cadre du dossier demande d'autorisation pour confirmer cette absence d'impact significatif en termes d'émissions sonores.

## TRAFIC D'EXPLOITATION

La plateforme multimodale de fret de marchandises exploitée par la société STF présente la particularité de permettre une rupture de charge des matériaux en transit transportés par voies routières et par voies fluviales. Le port de Montereau qui accueille cet établissement constitue en effet l'un des derniers ports fluviaux de la Haute Seine permettant la navigabilité de gabarits de bateaux de plus de 1 500T.

Cette situation offre l'intérêt de pouvoir substituer une grande part du trafic de fret routier par un trafic fluvial, moins impactant d'un point de vue environnemental. Le trafic fluvial n'a pas pour sa part de réels enjeux environnementaux (notamment à l'échelle locale) ; autres qu'un impact positif visant à réduire le nombre de véhicules de transport sur les routes.

L'activité de fret de marchandises de la société STF assurant une rupture de charge, le regroupement et la massification des flux de matières opérés sur cette plateforme se traduit par un transport routier effectué par camions poids-lourds de grandes capacités (PTRA de 44T ; soit de capacités utiles de 30 tonnes).

- Pour l'essentiel, les activités de fret sont étalées tout au long de l'année, sans périodes de pointes particulières, sauf cas ponctuels. Pour les catégories concernées, le trafic s'étale sur environ 250 jours/an.
- Le transit du charbon se concentre en période de chauffe entre novembre et mars ; soit sur environ 110 jours/an.
- Le sel de déneigement est acheminé régulièrement (campagnes étalées sur environ 200j/an) pour former des stocks tampons ; tandis que les réexpéditions sont généralement concentrées en période pré-hivernale sur une période de 90 jours/an environ.

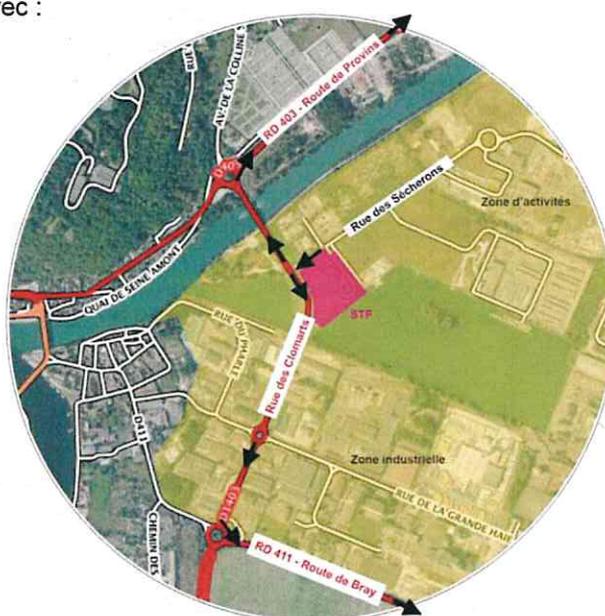
Les campagnes de réceptions ou d'expéditions de marchandises (fret routier et fluvial) sont planifiées suffisamment longtemps à l'avance pour permettre une bonne synergie des différents moyens d'exploitation (engins et personnels de manutention, disponibilité du quai d'accostage et des aires de stockages...). Cette maîtrise logistique indispensable permet également d'étaler dans le temps le fret des différentes catégories de marchandises et donc, en corollaire, d'éviter des phénomènes de concentrations du trafic routier qui reste globalement fluide.

Dans l'absolu, considérant les ruptures de charges saisonnières caractérisant certaines marchandises (sels de déneigement, charbon), ainsi que le double-fret qui est dans la mesure du possible privilégié (mutualisation des coûts de transport incitative pour permettre de réduire le volume de trafic), le trafic d'exploitation de l'établissement STF peut être estimé de la sorte :

Etablissement STF	Trafic moyen	Trafic maximal
Trafic routier	# 50-60 PL/jour en rotations	# 85 PL/jour en rotations
Trafic fluvial	1 bateau /2-3 jours	1-2 bateaux /jour

L'implantation de l'établissement STF au droit d'un port fluvial lui-même intégré dans la vaste zone d'activités économiques et industrielles de la commune de Montereau lui permet de pouvoir bénéficier d'infrastructures routières parfaitement adaptées ; avec :

- Deux possibilités d'accès routiers (trajets Nord et Sud), permettant des liaisons rapides avec l'A5 et aménagés en conséquence pour permettre l'installation et le développement de la zone industrielle (et donc également de la société STF) : voies non saturées, gabarits et structures de chaussées adaptés au volume de trafic, carrefours principaux sécurisés par des giratoires.
- Un aménagement également déjà sécurisé du carrefour entre la voie de desserte principale de la zone industrielle (rue des Clomarts) et la voie secondaire desservant la zone d'activités du Confluent (rue des Sécherons) depuis laquelle on accède à l'établissement STF.



Concernant l'accès à l'établissement STF depuis la rue des Sécherons, celui-ci est également aménagé pour garantir la sécurité des véhicules entrant-sortant. A l'instar de l'accès de la plateforme vrac du port public mitoyenne, le portail de l'établissement STF est ainsi situé en retrait d'une vingtaine de mètres de la voie publique ; de manière à pouvoir disposer d'un « sas d'accès » suffisamment large pour permettre aux poids-lourds entrants et/ou sortants de ne pas encombrer la voie publique. La sortie des véhicules quittant l'exploitation au droit de la rue des Sécherons s'effectue à une centaine de mètres de carrefour avec la rue des Clomarts, sur une portion linéaire offrant une parfaite visibilité.



## SECURISATION DU SITE ET MAÎTRISE DES DANGERS

### Identification des principaux risques

Les activités de fret de marchandises réalisées au sein de l'établissement STF englobent différentes catégories de marchandises, pour lesquels les dangers potentiels peuvent être identifiés de la sorte :

Marchandise	Danger potentiel (source de risque)
<b>Marchandises avec stockages de transit</b>	
<b>Charbon-Coke</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Produits classés non dangereux.</li> <li>→ Risque incendie (matière combustible). Le point d'éclair se situe à &gt;130°C. Une réaction exothermique (auto-inflammation) peut être initiée entre 50-100°C (oxydation) et l'auto-combustion entretenue &gt;240°C.</li> <li>→ Risque d'explosivité très réduit : uniquement pour stockages en milieu confiné (formation de poussières), pour des concentrations &gt;50 g/m<sup>3</sup> et en présence d'une source d'ignition conséquente (T° &gt; 190-650°C).</li> <li>→ Risque de pollution accidentelle : dispersion de fumées peu nocives en cas d'incendie ; entrainement de particules fines par les eaux d'extinctions.</li> <li>→ Risques d'éboulements, ensevelissement en cas de perte d'intégrité des stocks.</li> </ul>
<b>Produits minéraux &amp; assimilés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Produits classés non dangereux.</li> <li>→ Risque de pollution accidentelle : entrainement de particules fines par les eaux d'extinctions.</li> <li>→ Risques d'éboulements, ensevelissement en cas de perte d'intégrité des stocks.</li> </ul>
<b>Marchandises sans stockages de transit</b>	
<b>Engrais solides</b> (type NPK à teneur en azote <20%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Produits classés non dangereux (absence notamment d'ammonitrates en transit sur cette installation).</li> <li>→ Risque incendie limité pour cette famille d'engrais : produits incombustibles mais pouvant contribuer à abaisser la T° d'inflammation de substances combustibles mises en contacts. Décomposition thermique en cas d'exposition à la chaleur &gt;130°C, mais sans risque de décomposition thermique auto-entretenu progressive.</li> <li>→ Risque d'explosivité absent pour cette famille d'engrais.</li> <li>→ Risque de pollution accidentelle : gaz de décompositions nocifs (NOx) dégagés en cas de décomposition thermique &gt;130°C ; solubilisation dans les eaux d'extinctions.</li> <li>→ Risques d'écrasements, ensevelissement en cas de déversement lors de la manutention.</li> </ul>
<b>Céréales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Produits classés non dangereux.</li> <li>→ Risque incendie limité sur matières brutes en transit sans stockages et en atmosphère non confinée (risque incendie lié aux poussières).</li> <li>→ Risque d'explosivité très réduit : uniquement pour stockages en milieu confiné (formation de poussières), pour des concentrations &gt;65 g/m<sup>3</sup> et en présence d'une source d'ignition conséquente (T° &gt; 220-500°C).</li> <li>→ Risque de pollution accidentelle : entrainement de particules fines par les eaux d'extinctions.</li> <li>→ Risques d'écrasements, ensevelissement en cas de déversement lors de la manutention.</li> </ul>

### Risque de chutes-nyoades

Le principal risque inventorié au droit de l'établissement STF concerne le linéaire de front d'accostage de la plateforme depuis la darse du port : environ 120m de berges enherbées (non accessibles aux engins), ainsi qu'un gabion permettant le transbordement des marchandises en transit.

Ce front d'accostage est toutefois interne à l'établissement clôturé sur toute sa périphérie et rendu non accessible au public.

### **Risque d'incendie**

Pour ce type d'activités de fret de marchandises, le risque incendie constitue le principal danger potentiel. Concernant l'établissement STF, ce risque est plus particulièrement à considérer vis à vis des stockages de charbon et coke ; vis-à-vis desquels les mesures préventives suivantes sont adoptées :

- Les stocks tampons de charbon (en extérieur) sont principalement constitués en période hivernale de chauffe, avec une gestion du fret qui intègre une rotation régulière des stocks au fur et à mesure des réapprovisionnements ; ce qui réduit les risques de réactions exothermiques au sein des stocks (oxydation et auto-inflammation à des  $T^{\circ} > 50-100^{\circ}\text{C}$  et risque d'auto-combustion entretenue pour des  $T^{\circ} > 240^{\circ}\text{C}$ ).
- Afin de réduire le risque, il est également régulièrement réalisé un compactage des stocks en attente d'expédition (compactage par la chargeuse), pour contribuer à la limitation des phénomènes d'oxydation. Enfin, le personnel d'exploitation assure une surveillance régulière des stocks de manière à pouvoir rapidement déceler visuellement et olfactivement tout indice précurseur de risque potentiel (échauffements, fumerolles...).

Les autres marchandises en transit susceptibles d'être stockées sur le site ne sont pas quant à elles inflammables ou combustibles (produits minéraux), ou à risque très réduit du fait d'un transbordement direct sans stockages sur l'installation (céréales, engrais).

Plus généralement, les mesures suivantes permettent également de prévenir le risque incendie :

- Les installations électriques équipant l'installation sont réalisées dans les règles de l'art et dans le respect des normes en vigueur. Un contrôle périodique annuel est réalisé sur ces installations électriques.
- Les engins affectés à l'exploitation font également l'objet d'une maintenance régulière, incluant les vérifications du bon état des circuits électriques (prévention contre les risques de courts circuits, d'échauffements...). Ces engins sont soumis à des vérifications générales périodiques annuelles par des organismes habilités.
- Les travaux de réparation ou de maintenance par points chauds (soudures...) susceptibles d'être réalisés sur l'exploitation sont réalisés par du personnel qualifié ou des entreprises sous-traitantes spécialisées et en respectant les règles de sécurité (permis de feu).
- Des consignes de sécurité sont connues et régulièrement rappelées au personnel d'exploitation concernant les actes de malveillance susceptibles de déclencher un départ d'incendie (interdiction de fumer, d'approcher des points chauds à proximité de stocks de matières combustibles...).

### **Défense incendie**

L'établissement STF est doté de moyens de première intervention internes constitué d'un parc d'extincteurs portatifs adaptés aux risques et répartis au sein de l'installation (bureaux, bascule, local technique, engins).

L'établissement STF bénéficie également de la présence à proximité immédiate du bassin principal du port fluvial (grande darse), qui constitue une réserve d'eau naturelle pouvant être utilisée comme réserve d'eau en cas d'incendie.

L'établissement est notamment équipé d'une pompe d'aspiration d'un débit de 50 m<sup>3</sup>/heure qui peut rapidement être déployée sur place (à hauteur du gabion du front d'accostage facilitant l'accès à la darse) et constituer ainsi un moyen efficace de défense incendie supplémentaire (en complément des extincteurs).

En cas d'appel aux services de secours extérieurs, outre la réserve d'eau naturelle que constitue le bassin fluvial (flanc Sud de l'établissement), ceux-ci disposent également d'un poteau incendie situé le long de la rue des Sécherons face à l'établissement STF, à une distance d'environ 25m des bureaux de la société (flanc Nord de l'établissement).

